

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Perspectives nationales et internationales

En 2023, la conjoncture économique sera de nouveau impactée par la dangereuse situation politique mondiale et notamment la guerre en UKRAINE.

L'inflation restera élevée en raison de la flambée des prix de l'énergie et des matières premières qui se répercutent sur tous les achats et qui conduit à une augmentation nécessaire des salaires, ainsi elle se conjugue aux autres facteurs pour peser sur les coûts.

LA CROISSANCE MONDIALE ATTENDUE : 2,9 % après une hausse de 2,6 % en 2022

LA CROISSANCE NATIONALE ATTENDUE : moins de 1,0 % après une hausse de 2,6 % en 2022

INFLATION : Sur l'année 2022, l'inflation s'est établie à 5,9 %. Pour 2023, son taux devrait être compris entre 5,5 et 6,0 %

I) Les perspectives liées au déficit, à la dette publique et à la crise sanitaire

En 2023, le déficit public se stabiliserait à 5,0 % du PIB, il s'élèverait à 158,5 milliards d'€.

Le niveau d'endettement public devrait dépasser les 3.000 milliards soit plus d'une année de PIB.

II) Les Finances Locales

La DGF augmentera en 2023 de 320 millions d'€ et les dotations de péréquation des communes de 180 millions d'€. Ainsi qu'un coup de pouce exceptionnel de 110 millions d'€ sur la dotation de solidarité rurale. Cependant sur cette dernière dotation, le critère de densité de population remplace la longueur de voirie pour le calcul de la fraction péréquation de la DSR. D'où, quelle conséquence financière pour notre commune en raison de la baisse de la démographie ?

La population totale s'élève à 5292 h au premier janvier 2023 contre 5436 au premier janvier 2022.

Création du fonds vert :

Il est destiné pour financer les investissements dans le cadre de la transition énergétique et il se monte à 2 milliards d'€.

Amortisseur « Electricité » :

les communes qui paieront leur électricité plus de 180 € KWH, verront l'état prendre en charge 50% des surcoûts.

III) Les orientations budgétaires du budget principal 2023

- Corrigées des charges énergétiques et de la hausse de la masse salariale nos dépenses de fonctionnement resteront stables
- Nous reporterons d'un an les travaux de la rue Sainte Cécile et terminerons le programme d'investissement que nous avons engagés sur la période 2020/2022
- Par prudence, en raison des incertitudes économiques et financières nous maintiendrons un niveau de trésorerie à +1 millions d'€

En 2023 :

Nos charges de fonctionnement vont augmenter en raison :

- de la hausse des postes de dépenses énergétiques en raison de l'augmentation des prix du gaz et notamment de l'électricité
- d'une légère progression de la dotation en ressources des secteurs culturels, jeunesse et sportifs afin de renforcer et élargir les programmes et actions. Avec notamment, le lancement de la classe Orchestre en CE2 à la rentrée scolaire de septembre
- de l'obligation de poursuivre le programme d'entretien de la voirie
- des prix des consommables et le maintien des frais de transport pour la cantine
- Du retour à la normale des attributions de compensation à la Comcom (celles-ci avaient baissé en 2022 car la ville avait pris à sa charge les travaux de réfection des locaux)

En matière d'investissements, nous décalerons plusieurs projets afin de terminer les programmes engagés en 2022 sur lesquels nous pourrions connaître des coûts de réalisation à la hausse et maîtriser notre niveau de trésorerie.

1° La section de fonctionnement : les dépenses sont estimées à 5 530 K€ (+ 5,4 % par rapport au CA 2022)

- Les charges de fonctionnement prévisionnelles seront en hausse de 5,4 %, soit +286 K€.
- Hausse des prix de l'énergie (+93 K€), de la masse salariale (+116 K€) et retour à la normale du montant des attributions de compensation à la Communauté de communes (60 K€).

a) Charges à caractère général

L'enveloppe des services techniques stable à 468 K€, les dépenses d'énergie vont connaître une hausse de près de 27 % (estimation des postes à 360 K€), en tenant compte de l'amortisseur électricité.

L'enherbage du cimetière (51 K€ TTC) est terminé, notre service Espace-verts reprend à sa charge l'entretien du cimetière.

b) Charges de personnel

L'augmentation prévisionnelle (+4,25%) tient compte du classique dispositif glissement vieillesse et technicité. Auquel s'ajoute l'augmentation des salaires de l'année 2022 intervenue le premier juillet 2022 sur un semestre, une probable nouvelle hausse des indices à en juillet 2023. Et le départ en retraite de plusieurs agents nous conduit à devoir doubler les postes pour assurer une bonne transition. Le nombre d'agents resterait stable.

c) Charges de gestion courante

Légère augmentation pour faire face à la progression du versement « service incendie », des indemnités des élus en raison du remplacement de Daniel SERDET par JL FERRY, de la subvention au CCAS.

d) Atténuations de produits

Estimations annuelles des attributions de compensation à la CC, du FNGIR et du dégrèvement de la TH sur les logements vacants. Ce poste retrouve son niveau normal après l'opération avec la Comcom de 2022 (60 K€, due à la contrepartie du financement des travaux réalisés en 2021 par la communauté de communes pour réhabiliter ses locaux, mais réglés par la ville).

e) Frais financiers

Stabilité des charges financières.

2° La section de fonctionnement : recettes estimées à 6 021 K€ (soit -1,5 %)

- Les recettes de fonctionnement sont évaluées de manière prudente. Nous avons estimé les différentes sources de recettes à volume certain.
- Nous avons comptabilisé la hausse des dotations de solidarité rurale et urbaine qui devraient augmenter de 95 millions d'€ chacune au plan national. Cependant la péréquation devrait se faire en faveur de la ruralité et privilégier les bourgs-centres.
- Nous n'avons pas maintenu la baisse du FPIC (-27 K€) au profit de la Communauté de communes et comptabilisé une baisse de la dotation globale de fonctionnement (14 K€).
- Les autres recettes sont considérées comme stables, excepté les droits de mutation, très élevés en 2022 (110 K€) que nous n'envisageons qu'à hauteur de 80 K€
- Un poste atténuation de charges estimé à minima, puisque dépendant des subventions de postes, des indemnités pour arrêt de travail

Conclusion sur le volet Fonctionnement

Notre budget sera nettement impacté par les hausses des charges qui n'ont pas été et ne seront pas totalement couvertes par de nouvelles recettes. En conséquence notre excédent de fonctionnement se contractera plus fortement en 2023 qu'en 2022.

Notre niveau de dépenses de fonctionnement est désormais élevé, il dégrade notre bonne capacité d'autofinancement. Et notre capacité à augmenter nos recettes se limite aux taxes foncières.

Notre excédent prévisionnel de fonctionnement s'établirait à 491 K€, soit un taux légèrement inférieur à 9 % du montant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Cependant, au compte administratif, nous devrions dégager une épargne brute plutôt proche de 600 K€, en considérant que le contexte national et international ne se dégradera pas.

2° La section d'investissement :

Les dépenses diverses s'élèvent à 370 K€

- Remboursement des emprunts à 300 K€
- Charge annuelle IDEX à 28 K€
- Parts sociales CITEOMIX de 20 K€ (passage en pertes)
- Participation Haut Débit de 22 K€

Le montant total des investissements est estimé à 1 100 K€

Les principaux investissements sont :

- Divers matériels : 46 K€
- Eclairage public : 30 K€
- Installation téléphonique : 15 K€
- Cheminement Piétonnier : 10 K€
- Maternelle : 474 K€
- Numérique ECOLE : 16 K€
- Achat instruments : 37 K€ (classe orchestre)
- Etude PVD : 20 K €
- Restauration ex-collège : 70 K€ (complément d'enveloppe)
- Mobilier salles CLEMENCEAU : 60 K€
- Place des Halles : 30 K€ (complément d'enveloppe)
- PLU : 44 K€
- Quote-part terrain synthétique : 158 K€
- Divers : 20 K€
- Révision sur travaux 2023 : 60 K€
- Piste cyclable et Piéton : 10 K€

Rénovation de la passerelle SNCF au Murget, la façade Nord de la salle polyvalente à estimer et la statue

Les principales recettes d'investissement sont :

- Subventions d'investissement : 247 K€
- FCTVA : 180 K€

Les dépenses d'investissements présenteront un déficit de ressources de 853 K€ qui sera financé par un prélèvement de même montant sur les excédents des résultats de la section de fonctionnement des exercices précédents et l'excédent de fonctionnement 2023.

3° LA DETTE AU 31/12/2022 : 2 415 K€

Caisse d'Allocations Familiales :	15 K€	échéance le 30/11/2024
Crédit local de France :	163 K€	échéance le 01/09/2025
Crédit local de France :	210 K€	échéance le 01/09/2027
Banque Postale :	350 K€	échéance le 01/04/2028
Crédit local de France :	283 K€	échéance le 01/01/2029
Crédit Agricole :	310 K€	échéance le 31/12/2031
Crédit local de France :	130 K€	échéance le 01/09/2037
Crédit Agricole :	954 K€	échéance le 30/09/41

A la fin de l'exercice l'encours de la dette s'élèvera à 2100 K€.

Notre capacité de désendettement s'établira à 4,3 années ; à moins de 8 années, le ratio est considéré comme satisfaisant.

Nos intérêts de la dette en % des dépenses de fonctionnement se cantonnent à 0,90%.

À la fin de cet exercice, notre encours de dette par habitant s'élèvera à 396 €/h contre 812 €/h pour la moyenne des communes de notre strate.

**4° PREVISION PLURIANNUELLE DES CAPACITES
D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE 2023-2024-2025 EN K€**

	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE	491	500	500
Remboursement en K	300	289	289
IDEX+THD	49	28	28
Epargne nette en €	142	183	183
Remboursement TVA	180	350	120
DISPONIBLE NET	322	683	303
CESSIONS	0	550*	0
EMPRUNTS	0	0	0
TOTAL GENERAL	322	1233	303
TRESORERIE	1609	2036	1359
ENCOURS DETTE	2100	1800	1500

***Cession de la résidence harmonie à l'AVSEA/VOGELIS**

Ce tableau évalue :

Nos ressources potentiellement disponibles sur les trois prochaines années ;

Les produits exceptionnels envisageables, notamment les cessions immobilières ;

Le niveau plancher à respecter pour disposer d'une trésorerie qui nous permette de fonctionner sereinement pour faire face à nos dépenses de fonctionnement et d'investissements ;

Le niveau prévisionnel de notre dette après comptabilisation des remboursements annuels en capital

5° INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2023-2024-2025 EN K€

INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025
Rue Sainte Cécile	0	900	0
Rue Canon	40	0	0
Théâtre	0	0	0
EGLISE	0	0	0
Ecole maternelle	474	0	0
Salle du Jumelage	0	0	200
Eclairage Public	30	30	30
PLU	44	0	0
Réseau de Chaleur	0	150	0
TERRAIN SYNTHETIQUE	160	0	0
REVISION MARCHES	160	0	0
MOBILIER COLLEGE	60	0	0
DIVERS	65	50	50
Quartier des Bassins	0		750
Murget CAL	0	0	0
Travaux mairie accessibilité	0	50	50
Aménagement place de la Gare	0	0	0
Matériel ST+Balayeuse	46	46	170
ECOLE (classe orchestre)	53	10	10
Piste cyclable et Piéton	10	10	10
Achat parking	0	0	0
TOTAL	1142	1246	1270

Cette liste d'investissements correspond aux besoins d'équipements à court et moyen termes. Elle est conforme à nos engagements pris lors des dernières élections municipales.

6° SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	2023	2024	2025
TRESORERIE	2140	1567	1794
RESSOURCES	322	1223	303
INVESTS	1142	1246	1270
SUBVENTIONS	247	250	240
SOLDE	1567	1794	1067

Ce tableau démontre la faible marge de manœuvre dont nous disposons désormais suite à la hausse des prix de l'énergie et du retour de l'inflation (hausse des salaires).

En conséquence, en fonction de nos ressources financières et des niveaux de subventions qui nous seraient attribués, nous adapterons nos investissements à celles-ci en ne dérogeant pas à nos critères d'équilibre financier.

A la fin de cet exercice nous connaissons plus précisément nos capacités d'investissement pour les deux dernières années du mandat.

6° LA FISCALITE

En 2021, la réforme des ressources des collectivités a bouleversé nos possibilités en matière de politique fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production.

Dorénavant, nous ne disposons plus que d'un seul levier, le taux des taxes foncières.

Comme celles-ci sont à un niveau relativement élevé, et parce que notre situation budgétaire nous le permet, nous n'y toucherons pas pour le moment.

7° LA TRESORERIE

A la fin de l'exercice dernier notre trésorerie totale (fonctionnement et investissement) s'élevait à 2140 K€, soit 146 jours de dépenses de fonctionnement.

En 2023, si nous exécutons notre budget comme prévu notre trésorerie en fin d'année tomberait à 1567 K€ et à 102 jours en dépenses

CONCLUSION :

Nous ne pourrions pas réaliser la totalité du programme que nous envisagions pour ce mandat 2020/2026, de lourds travaux devront être reportés d'une année sur l'autre.

Dès cette année nous décalons d'un an la réfection de la rue Sainte Cécile, avec un effet domino pour lancer la première tranche de la réhabilitation des Bassins et ainsi de suite pour l'aménagement du secteur de la Gare.

Pour autant nous devrions pouvoir maintenir l'orthodoxie budgétaire mise en place depuis notre élection en 2014 : conserver des excédents de fonctionnement proche ou supérieurs à 600 K€, désendetter la ville et conserver une trésorerie en fin de mandat supérieure à 800 K€, soit environ 50 jours en dépenses de fonctionnement dans les conditions budgétaires actuelles.